



Attentat de Sarakawa

Ce "coup isolé" n'a jamais arrêté le combat pour l'indépendance réelle

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a présidé, le vendredi 24 janvier 2025, la cérémonie commémorative de l'accident d'avion présidentiel survenu à Sarakawa, à Kara, dans la préfecture de la Kozah, il y a 51 ans. L'attentat déguisé en accident qui a coûté la vie à des compatriotes, relève d'un sabotage orchestré par ...



PAGE 3

POLITIQUE



Exclusions en cascade

S'achemine-t-on vers une disparition prochaine de l'ANC ?

Le Bureau national de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) s'est réuni en séance ordinaire le 20 janvier 2025 ; et a pris de graves décisions concernant l'avenir de certains des militants. Le parti de Jean-Pierre Fabre continue de dénoncer l'adoption de la Constitution de la cinquième République et les conséquences ...

PAGE 3

CULTURE



De la savane à la fête du Printemps : Le dialogue des cultures

Lorsque les premiers rayons du soleil illuminent les vastes plaines du Maasai Mara, le spectacle majestueux des gnous et des zèbres traversant la savane ne manque pas d'inspirer un sentiment de profond respect. Ce phénomène, connu sous le nom de la Grande Migration, est l'un des trésors naturels les plus spectaculaires ...

PAGE 10

RELIGION

5ème édition du séminaire des serviteurs de Dieu à Kpové-Zion

L'Evangéliste Noumonvi toujours déterminé et engagé à sauver les âmes

La 5ème édition du séminaire des serviteurs de Dieu s'est tenue du 22 au 24 janvier 2025 au camp de prière « Jésus est ...

PAGE 8



Annexe Dogta-Lafiè

Le symbole d'une volonté collective d'avancer vers un avenir plus sain

Le vendredi 24 janvier 2025, le président de la République Faure Gnassingbé a inauguré à Kara, dans la préfecture de la Kozah, l'annexe de l'hôpital de référence de niveau 4, Dogta-Lafiè. Cette inauguration est le symbole d'une volonté collective d'avancer vers un avenir plus sain. Cette infrastructure ...

PAGE 4

DERNIERES HEURES

Route nationale N°1: déviation au niveau d'Adétikopé jusqu'à demain mardi

Les usagers de la route nationale N°1 sur le tronçon Lomé-Davié sont appelés à la vigilance, du vendredi 24 au mardi 28 janvier prochain. Le trafic en partance de Lomé vers le nord sera en effet dévié au niveau de la passerelle d'Adétikopé sur la seconde chaussée du côté ouest, a annoncé le ministère des Travaux publics et des Infrastructures, en fin de semaine dernière.

La mesure se justifie par le déroulement de travaux confortatifs sur la passerelle durant la période. Pour faciliter la progression des travaux et garantir la sécurité des usagers, des panneaux de signalisation seront installés sur le parcours.

Pour rappel, ces travaux confortatifs s'inscrivent dans la série de mesures immédiates prises par le gouvernement après l'effondrement d'un tablier de la passerelle piétonne d'Agoè-Zongo.





SOMMAIRE

Togo
Le premier Centre des maladies infectieuses est opérationnel à Kara



P 4

Baisse du coût de la vie
Un soulagement pour le panier de la ménagère



P 5

Sélections nationales
Les grands rendez-vous du football togolais en 2025



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

A Timbou, Zenabou s'autonomise avec le stockage de maïs

Arouna Zenabou est une agricultrice accomplie. Depuis chez elle, dans le canton de Timbou, elle gère son magasin de stockage de maïs. Non seulement elle vend son maïs aux habitants de Timbou, mais sa production parvient également aux consommateurs de Cinkassé centre grâce à son réseau de distribution. En tant que bénéficiaire en fin de cycles des Produits FNFI et éligible pour le produit Nkodede, Arouna Zenabou veut s'inscrire dans une initiative de plus grande envergure, visant à repenser et à transformer les rôles attribués aux femmes et aux hommes à l'échelle de toute la préfecture de Cinkassé. En effet, elle rêve de construire un magasin moderne et adapté au stockage et à la conservation d'oignons et de céréales.

PARCOURS

Il y a quelques années, la famille d'Arouna Zenabou suivait encore un schéma assez classique. Son époux était le seul à rapporter un salaire à la maison et ce qu'il gagnait comme travailleur journalier ne suffisait pas à subvenir aux besoins de la famille. Le couple avait un petit champ dont Zenabou s'occupait seule. Pour joindre les deux bouts, elle vendait à maigre profit son excédent de maïs sur le marché local. Arouna Zenabou et son époux avaient du mal à subvenir aux besoins de leurs enfants.

Le cours de cette histoire a commencé à changer en 2016. Des connaissances dans le voisinage étaient déjà bénéficiaires des produits FNFI. C'est par elles que Zenabou a appris l'existence du Fonds. Pour

elle, c'était l'occasion rêvée d'agrandir son champ et d'en faire une vraie petite entreprise. De plus, dans le canton de Timbou, nombre d'autres femmes bénéficiaires FNFI étaient agricultrices. C'est donc tout naturellement que Zenabou a souhaité se lancer à son tour dans l'aventure. "Je n'ai pas hésité", confie-t-elle.

Elle a donc mené les démarches nécessaires et est devenue bénéficiaire en 2016. Avec le FNFI, les services financiers proposés ont accompagné de formations en éducation financière, qui aident les entrepreneures à accroître leur productivité tout en gérant bien la trésorerie. Grâce aux prêts successifs obtenus, elle est parvenue à atteindre une échelle de production commerciale, tandis que les séances d'éducation financière lui

ont permis d'acquérir les compétences dont elle avait besoin pour développer son affaire.

Les débuts n'ont pas été faciles. Elle n'avait aucune expérience du métier d'agricultrice à plein temps. Aujourd'hui, Zenabou stocke des sacs de maïs qu'elle vend en période de disette. Elle vend sur le marché local ainsi que dans Cinkassé

de Timbou ont toujours la capacité de produire plus qu'elle. "Des fois je n'ai plus de maïs, mais les autres en ont. Je dois encore augmenter ma production." Et pour y parvenir, elle compte une nouvelle fois sur le FNFI. "Si j'obtiens le produit Nkodédé, ça va beaucoup m'aider. Je veux avoir plus de terres pour produire

présent au champ. Elle est aussi à même de participer pleinement aux décisions du ménage. À l'avenir, elle espère continuer à investir dans l'éducation de ses enfants et économiser assez d'argent pour construire une maison. Pour l'heure, savoir qu'elle crée des perspectives meilleures pour sa famille lui suffit. Surtout, son travail acharné



Arouna Zenabou

Centre. Elle fait aussi partie d'un groupement de productrices. Elle témoigne : "Aujourd'hui j'ai un petit magasin de stockage de maïs. Pour en arriver là, j'ai utilisé les crédits obtenus pour louer des terres cultivables et pour acheter de l'engrais".

Des ambitions

Zenabou n'est pas épargnée par les difficultés de la gestion courante d'une entreprise. Des cultivateurs

plus et surtout construire un magasin moderne et adapté au stockage et à la conservation d'oignons et de céréales".

Malgré ces difficultés, tout va bien pour Zenabou et sa famille. Grâce à ses bénéfices, elle peut envoyer ses enfants à l'école. Son champ est tellement rentable que son mari ne travaille plus comme journalier et l'aide à

est reconnu et elle s'aperçoit peu à peu que sa réussite en inspire d'autres.

"Comme c'est moi qui garantis à ma famille un moyen d'existence, je vois que mon entourage prend en compte et apprécie mes points de vue", déclare-t-elle. "J'adore le fait que mes proches et mes voisins soient eux aussi tentés de prendre des risques et de se lancer dans une activité."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo

Edy Alley

Responsable administrative, financière
et commerciale :
AMAH Essognim

Graphiste :
Eros Dagoudi

Imprimerie : Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Attentat de Sarakawa

Ce "coup isolé" n'a jamais arrêté le combat pour l'indépendance réelle

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a présidé, le vendredi 24 janvier 2025, la cérémonie commémorative de l'accident d'avion présidentiel survenu à Sarakawa, à Kara, dans la préfecture de la Kozah, il y a 51 ans.

L'attentat déguisé en accident qui a coûté la vie à des compatriotes, relève d'un sabotage orchestré par des acteurs de la haute finance internationale hostiles à la politique d'augmentation de la participation du Togo au capital social de la Compagnie togolaise des mines du Bénin (CTMB), envisagée par le président d'alors, feu le général Eyadema Gnassingbé.

Cette commémoration, symbole de la victoire collective de tout un peuple, rappelle aux Togolais le sens de l'engagement, de la foi, du courage, et de la solidarité face aux enjeux.

« Un coup isolé n'arrête jamais le combat. Quelles que soient les circonstances et quoi qu'il m'arrive, vous continuerez la bataille que nous avons entreprise ensemble pour notre indépendance économique », disait feu général Eyadema Gnassingbé dans un message à la nation, quelques heures après cet attentat.

Cette phrase qui résonne toujours dans la mémoire collective, marque l'histoire du Togo, et appelle à un hommage solennel aux héros de la nation, et au patriotisme.

À l'occasion de cet anniversaire, Faure Gnassingbé a procédé au dépôt de gerbe au mausolée en mémoire des victimes de cette tragédie. Ce geste symbolique traduit la résilience nationale qui en a découlé, et l'attachement du peuple togolais à la souveraineté économique.

« La commémoration du 24 janvier nous offre l'opportunité d'honorer la mémoire de nos compatriotes victimes de cette tragédie, tombés aux champs d'honneur. Ah ! Oui ! Ils sont morts dans la chair ! Mais, ils sont et demeurent vivants pour toujours dans la mémoire collective de la nation togolaise. À cet effet, nous leur rendons hommage pour leur sacrifice, qui rappelle à nous tous l'importance de la loyauté, du patriotisme, du respect des valeurs civiques et citoyennes, et du refus de la corruption, à l'image du père de la nation », a indiqué le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation, et de la Chefferie coutumière, le colonel Hodabalo Awate.

C'est aussi la preuve que l'esprit d'indépendance économique qui a animé les actions en 1974 continue d'inspirer les politiques publiques et les initiatives en faveur du développement



Dépôt de gerbe par Faure Gnassingbé

harmonieux, inclusif et durable de notre pays. Cette audace du président Eyadema mérite d'être entretenue à travers des politiques de développement initiées dans l'intérêt majeur du peuple togolais.

Pour le colonel Awate, « 51 ans après cet attentat, ces paroles révélatrices d'un esprit de fermeté, d'engagement et de patriotisme, constituent un socle d'inspiration, comme en témoignent les initiatives et actions de développement intégral,

inclusif et participatif initiées par le président de la République, au plan national et international, et sa politique de paix et de cohésion sociale ».

La Feuille de route gouvernementale Togo 2025, mise en œuvre suivant la vision de développement imprimée par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, est le catalyseur approprié pour accélérer les interventions de l'Etat dans l'optique de construire un pays en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et

durable.

À travers cette commémoration, le peuple togolais reste résolument engagé à soutenir le président de la République dans ses initiatives, au plan sécuritaire, diplomatique, économique, de développement inclusif et de cohésion nationale.

Et c'est de cette façon que la bataille entreprise par le père de la nation, feu le général Eyadema Gnassingbé pour un Togo souverain et prospère, pourra continuer.

TM

Exclusions en cascade

S'achemine-t-on vers une disparition prochaine de l'ANC ?

Le Bureau national de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) s'est réuni en séance ordinaire le 20 janvier 2025 ; et a pris de graves décisions concernant l'avenir de certains des militants.

Le parti de Jean-Pierre Fabre continue de dénoncer l'adoption de la Constitution de la cinquième République et les conséquences qui en découlent. L'ANC dit avoir interdit à ses membres conseillers régionaux et députés de siéger. Toutefois, le parti dit constater que les décisions du bureau politique n'ont pas été respectées.

Un de ses membres



Jean-Pierre Fabre

a refusé de quitter la Commission électorale nationale indépendante

(Ceni), et d'autres dont Robert Olympio sont candidats pour les élections

sénatoriales. Pour toutes ces raisons, les personnes dont les noms suivent sont

exclus de l'ANC. Il s'agit de : Robert Olympio, Kenou Dzidzokou, Zokevo Kokou Obakou, Alphonse Agbeko Aklade, Mouhalidina Alfa-Sika, Goutante Oudanou, Jean-Jacques Teko. L'on constate tout simplement que l'ANC se vide de ses membres.

S'achemine-t-on vers une fin tragique, une disparition du parti, comme le prédisent certains analystes ? Quoi qu'il en soit, ce parti est dans de graves difficultés ; la sérénité a quitté la barque.

La rédaction

Annexe Dogta-Lafiè

Le symbole d'une volonté collective d'avancer vers un avenir plus sain

Le vendredi 24 janvier 2025, le président de la République Faure Gnassingbé a inauguré à Kara, dans la préfecture de la Kozah, l'annexe de l'hôpital de référence de niveau 4, Dogta-Lafiè.

Cette inauguration est le symbole d'une volonté collective d'avancer vers un avenir plus sain. Cette infrastructure sanitaire de pointe, répond ainsi à la vision du chef de l'Etat de promouvoir la santé publique, la garantie d'une vie paisible et harmonieuse dans le pays.

Le projet a été initié et réalisé par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). La directrice générale de cette institution, Ingrid Awade, a exprimé sa gratitude au président de la République pour sa politique de promotion du bien-être des populations.

« Qu'il me soit permis d'exprimer ma très haute gratitude au chef de l'Etat dont la vision et les instructions avisées expliquent la réalisation parfaite du présent projet. Sa présence à cette inauguration dénote son attachement à toutes les actions qui portent sur

le bien-être social des populations togolaises », a-t-elle déclaré.

L'implantation de ce grand pôle d'amélioration de l'offre de service de santé et de soins de qualité à toutes les populations du septentrion vient renforcer un maillage sanitaire dynamique dans tout le pays et représente une étape cruciale vers une meilleure accessibilité des soins de qualité à un coût abordable.

Elle constitue ainsi un pas décisif vers une Couverture sanitaire universelle (CSU), conformément à la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

« La construction et l'équipement de ce centre à Kara, s'arriment parfaitement à l'atteinte de l'objectif de la couverture sanitaire universelle, une vision portée par le chef de l'Etat et qui est traduite dans la politique du gouvernement à travers la Feuille de route 2020-2025. L'objectif est de permettre à tous les concitoyens, quels que soient leur condition ou leurs lieux de résidence, d'accéder à des soins de santé de qualité, ici même au Togo, surtout au plus

près de chez eux », a affirmé le professeur Tchoumou Darre, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique.

Il a salué les efforts en matière de santé publique ainsi que les avancées significatives qu'apporte cet établissement dans la formation des



Faure Gnassingbé en échanges avec un patient

praticiens et personnel soignant. Cela traduit, selon lui, l'engagement constant du chef de l'Etat, à bâtir un système de santé plus performant et accessible.

L'hôpital Dogta-Lafiè de Kara offre des services d'imagerie et de radiologie médicale, d'hémodialyse, d'ophtalmologie et d'odontostomatologie. Il est doté d'équipements de pointe pour des soins spécialisés, notamment,

une IRM (appareil d'imagerie médicale) de 1,5 tesla de haut champ. L'acquisition de cet appareil est une première au Togo, et permettra des diagnostics précis pour des pathologies complexes telles que celles du cerveau, du cœur ou de la prostate.



Le centre dispose aussi d'une radiographie numérisée consacrée aux examens spécifiques pour des pathologies cancéreuses ou des affections de l'abdomen et du petit bassin.

Ces dernières années, le Togo a réalisé des efforts considérables dans le domaine de la santé avec la construction d'un hôpital national de référence (Dogta-Lafiè), des hôpitaux mère-enfant dans les différentes

régions, de nouvelles formations sanitaires et la rénovation des formations sanitaires avec la réception de plusieurs Unités de soins périphériques (USP).

Tout cela est fait dans le cadre du projet de Services de santé essentiels de qualité pour a couverture sanitaire universelle (SSEQCU). Ces réalisations ont porté le taux d'accessibilité aux soins de santé, de 71% en 2020 à 90,7% en 2023.

Le gouvernement poursuit d'une part, les initiatives avec la réhabilitation et la modernisation en cours du Centre hospitalier universitaire (CHU) campus de Lomé, et de Kara dans le cadre du projet ELLIPSE, la construction et l'équipement d'USP, de centres dédiés à la gestion des épidémies, et d'autre part, la dotation en août 2024 des formations sanitaires du pays en nouveaux équipements et matériels, le projet de construction du centre de cancérologie, dont la pose de la première pierre s'est déroulée en octobre dernier.

Edem Dadzie

Togo

Le premier Centre des maladies infectieuses est opérationnel à Kara

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a effectué, le 24 janvier 2025, une visite au premier Centre des maladies infectieuses (CMI) du Togo.

Cette visite marque l'opérationnalisation de cette infrastructure sanitaire, construite dans le cadre du Programme de renforcement du système

et les épidémies dans notre pays.

Les travaux, d'une valeur de plus de 2 milliards de francs CFA, ont été financés par le gouvernement avec la contribution des partenaires internationaux, en particulier l'Allemagne, à travers la coopération allemande de

cette dynamique, l'ambition du chef de l'Etat de réduire la prévalence des maladies infectieuses et d'améliorer considérablement l'accès aux soins pour les populations rurales et urbaines.

Cette initiative d'envergure, accueillie favorablement par les professionnels de la santé et la population locale, est perçue comme une étape significative vers une meilleure prise en charge des besoins sanitaires au Togo.

Au cours de la visite, le chef de l'Etat a échangé avec les médecins et chercheurs, recueillant leurs besoins afin d'améliorer les conditions de travail et les services offerts aux populations en particulier celles des zones vulnérables.

Le CMI de Kara est une structure de prise en charge des maladies infectieuses en situation normale et en situation d'épidémie. C'est un pôle septentrional de gestion et de traitement des maladies à potentiel épidémique.

Cette infrastructure moderne et

multifonctionnelle est dotée d'une capacité d'accueil de 43 lits et comprend des équipements de pointe. Elle intègre une unité de soins intensifs moderne pour les cas critiques, un service d'hospitalisation pour des prises en charge complexes et une pharmacie pour assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels. En outre, le CMI dispose de services annexes cruciaux tels qu'une unité de dépistage et de stérilisation, une buanderie, un espace de traitement des déchets médicaux et une morgue.

Un accent particulier est mis sur la santé des femmes, notamment les femmes enceintes et en âge de procréer, témoignant de la priorité donnée par le gouvernement à la santé reproductive.

Le CMI de Kara s'inscrit ainsi dans une vision globale d'un Togo en pleine mutation, alliant modernité et accès équitable aux services sociaux de base. Il représente également une avancée majeure pour la résilience du système de santé face aux pandémies et maladies émergentes.

La proximité du CMI avec l'antenne de l'Institut national d'hygiène (INH) de Kara est un facteur de mutualisation des ressources humaines ou matérielles devant impacter la célérité dans le diagnostic des maladies infectieuses courantes, des maladies émergentes et ré-émergentes qui nécessitent une confirmation biologique avant toute prise en charge adaptée.

Ainsi, en jetant les bases d'un système de santé accessible et de qualité, le président de la République continue de tracer le chemin vers un Togo plus résilient et inclusif, où chaque citoyen bénéficie d'une meilleure qualité de vie.

Le CMI de Kara vient s'ajouter à de nombreuses initiatives du chef de l'Etat en matière d'infrastructures sanitaires notamment l'implantation de neuf (09) centres de traitement des épidémies (CTE), répartis dans toutes les régions du pays pour des soins primaires, renforçant ainsi le dispositif en infrastructures sanitaires dans notre pays.

E. Dadzie



Faure Gnassingbé (à gauche) écoute les explications d'un des responsables

sanitaire-santé reproductive et droits sexuels (PRSS-SRDS). Cet acte symbolique du président de la République traduit son engagement à faire lui-même un suivi régulier des projets de développement, à renforcer les campagnes de sensibilisation sur les enjeux sanitaires ou l'évaluation des mesures mises en place pour la prévention et la gestion des maladies infectieuses

développement (KfW) et Construction of change (donateurs américains), à travers l'ONG Santé Intégrée. La construction de ce centre intervient dans un contexte où le Togo poursuit avec agilité ses efforts pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), notamment, ceux relatifs à la santé et au bien-être. La mise en service du CMI de Kara confirme, dans

Umoa-titres

Une nouvelle levée de fonds réussie pour le Togo illustrant la dynamique concurrentielle du marché

Le Togo vient une fois de plus de faire preuve de son attractivité sur le marché financier régional. Ce vendredi 24 janvier, le pays a bouclé une nouvelle opération de mobilisation de fonds avec succès, dépassant son objectif initial. En quête de 20 milliards FCFA, il a finalement levé 22 milliards FCFA, grâce à une forte réponse des investisseurs.

Cette opération, réalisée via une émission simultanée de Bons assimilables du Trésor (BAT) et d'Obligations assimilables du Trésor (OAT), traduit la confiance des marchés envers l'économie togolaise. « Au total, les investisseurs ont proposé une enveloppe



Centre administratif, financier et économique de Lomé

de 46,8 milliards FCFA, soit 234,16 % de taux de couverture », souligne le rapport de l'opération.

Ce succès illustre également l'importance de la concurrence dans la dynamique des levées de

fonds sur le marché financier. Face à une demande bien supérieure à l'offre, le Togo a pu choisir les propositions les plus avantageuses pour optimiser ses coûts d'endettement. « Le pays a mobilisé 7 milliards FCFA sur les BAT émis sur une maturité de 364 jours avec des taux d'intérêts multiples et 15 milliards FCFA via les OAT rémunérées sur une maturité de 3 ans, au taux d'intérêt de 6,25 % ».

Cette opération porte à 44 milliards FCFA le montant total des emprunts déjà réalisés par le pays en 2025, sur un objectif annuel fixé

à 332 milliards FCFA. Une planification rigoureuse qui s'inscrit dans la loi de finances et traduit une réduction de 45 % par rapport aux besoins de financement de l'année précédente.

Dans un environnement où la compétition pour les capitaux est vitale, la capacité d'un pays à attirer des investisseurs et à bénéficier de conditions optimales est un marqueur de stabilité et de crédibilité. Le Togo semble maîtriser cette dynamique avec brio.

E.A.

Comité régional de concertation de la Kara

Un nouvel élan pour le dialogue public-privé

En vue de dynamiser l'économie nationale, le gouvernement mise sur un élan à l'échelle régionale. C'est dans ce sens qu'hier jeudi, sous le regard attentif des autorités et des acteurs économiques, la région de la Kara a accueilli le lancement de son Comité régional de concertation. Une initiative qui s'impose comme "un levier stratégique pour la région", selon les mots des officiels.

Présidée par le ministre de l'Économie et des Finances, Essowè Georges Barcola, la cérémonie a marqué un tournant décisif dans l'effort national d'amélioration du climat des affaires. « Le Togo s'est imposé comme une destination privilégiée pour

les investisseurs », a-t-il rappelé, soulignant ainsi la nécessité de structures locales capables de favoriser un dialogue constant entre les acteurs publics et privés. Ce Comité régional, véritable laboratoire de concertation, se donne pour mission de « stimuler le développement économique local à travers l'identification et la résolution des obstacles au développement économique, l'accompagnement des entreprises locales, avec un accent particulier sur l'investissement et l'innovation ». Une ambition claire qui résonne avec la volonté gouvernementale

d'insuffler une dynamique forte à toutes les régions du pays.

Le choix de Kara pour cette première implantation n'est pas anodin. « Ce choix est une marque de confiance envers les acteurs locaux et traduit l'importance de leur rôle dans la transformation économique du Togo », a affirmé le ministre. Il s'agit d'une reconnaissance du potentiel de la région et d'un encouragement à exploiter ses ressources pour en faire un véritable pôle économique.

Les intervenants ont unanimement insisté sur l'importance d'augmenter

la contribution de l'investissement privé à la croissance économique. « L'objectif est de faire de ce comité régional un modèle

souligné.

Le défi est de taille, mais la dynamique enclenchée laisse entrevoir des perspectives prometteuses



Ministre de l'Économie et des Finances, Essowè Georges Barcola

de collaboration et une référence pour d'autres régions du pays », ont-ils

pour Kara et, plus largement, pour l'ensemble du pays.

E.A.

Baisse du coût de la vie

Un soulagement pour le panier de la ménagère

L'année 2024 marque une embellie économique pour le Togo. L'inflation est tombée à 2,9 %, contre 5,3 % en 2023. Cette amélioration, confirmée par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), témoigne d'un ralentissement progressif des pressions inflationnistes après un pic important de 7,6 % en 2022. Mais au-delà des chiffres, une question essentielle se dégage : quelle est la véritable clé de cette stabilisation ?

La chute du taux d'inflation s'explique en grande partie par la baisse des prix des denrées alimentaires et les subventions gouvernementales sur le carburant et l'électricité. Toutefois, « entre novembre et décembre 2024, l'Indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) a légèrement progressé de 0,5 % », notamment en raison de l'augmentation des coûts liés aux produits alimentaires, au logement et aux boissons

alcoolisées. Malgré cette légère hausse en fin d'année, la tendance générale reste à l'apaisement. « Le taux d'inflation en glissement annuel s'est établi à 2,9 % en décembre 2024, contre 3,1 % le mois précédent. » Cette évolution rassurante suggère que les mécanismes de régulation et les ajustements économiques portent leurs fruits.

Un soulagement pour le panier de la ménagère Cette baisse de l'inflation se traduit concrètement par un pouvoir d'achat renforcé pour les ménages togolais. Avec une moindre pression sur les prix des produits de première nécessité, les foyers peuvent mieux gérer leur budget et accéder plus facilement aux denrées alimentaires, aux services de base et aux produits essentiels. Ce répit économique contribue ainsi à améliorer le quotidien



des familles, en réduisant les tensions financières et en facilitant l'épargne ou les investissements domestiques.

La concurrence, moteur de la stabilisation ?

Si les mesures gouvernementales ont joué un rôle déterminant, la libre

concurrence a également contribué à limiter l'envolée des prix. En permettant aux acteurs du marché de rivaliser sur l'offre et la demande, elle incite à l'innovation et à la modération tarifaire. L'exemple de la baisse des carburants et lubrifiants de 3,2 % en témoigne. Face à un

marché plus ouvert, les prix s'ajustent naturellement.

Ainsi, au-delà des interventions étatiques, la concurrence s'impose comme un levier essentiel pour garantir une inflation maîtrisée et une économie plus résiliente.

E.A.

1^{er} ORIGINAL

ASSIGNATION

En deux mille vingt-quatre

Et le Onze (11) Décembre à 14 heures 08 minutes

A la requête de la **NSIA BANQUE BENIN, Société Anonyme**, avec conseil d'administration au capital social de Trente-cinq milliards trois cent cinquante-un millions six cent quarante mille francs (35 351 640 000) CFA, ayant son siège social à Cotonou Rue 308, Avenue Révérend Père Colineau, domiciliée en sa succursale du TOGO à Lomé (TOGO), 3519, Boulevard du 13 Janvier, BP: 3925 Doulassamé, Lomé-Togo, Tél : 22 53 10 01 / 22 53 02 03, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2007E1661, représentée par son Directeur de succursale, Madame Odile MEDEGAN AFFOYON, demeurant à Lomé et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque.

Assistée de Maître Yao San-Sogno ASSIOBO, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Agoè-Kidjan, non loin de l'EPP Kidjan, Rue en face de l'Agence NSIA Agoè, 03BP-30608 Lomé 03, Tél : 22 25 55 93/ 90 14 49 23, Lomé-TOGO.

J'ai **il, Me GULO Agbénou GLO**
 HUISSIER DE JUSTICE PRES LA COUR
 D'APPEL ET DU TRIBUNAL DE GRANDE
 INSTANCE DE LOMÉ, Y JEMEFAN
 AU N° RUE 72 ABY ADOYE NOU
 EN DE L'HOTEL TOOMAN
 BOUSSIE

Donné assignation à Monsieur **OUEGNIN Claude-Henri**, Visiteur Médical et Directeur Pays pour le compte de Laboratoire SANOFI, de nationalité Ivoirienne, demeurant à Lomé-TOGO, quartier SOTED, Tél : 92 59 43 59 où étant et parlant à : *son domicile étant inconnu et son numéro de téléphone toujours inaccés, toutes les démarches pour le retrouver sont infructueuses, alors j'ai procédé par affichage à la porte principale de l'Auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé (article 58) du code de procédure civile*

D'avoir à comparaître le **Mardi 31 décembre 2024 à huit (08) heures du matin** jours et heures suivants, s'il y a lieu à l'audience et par devant le tribunal de grande instance de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière civile.

POUR

Attendu que le requis a sollicité et obtenu auprès de l'exposante, suivant convention de prêt en date du 13 octobre 2014, un crédit à moyen terme d'un montant de vingt millions cinq cent mille francs (20.500.000) CFA remboursable sur une période de cinq (5 ans) à compter de la date de mise en place.

(Pièces N°1 : Convention de prêt en date du 13 octobre 2014)

1^{er} ORIGINAL

ASSIGNATION

En deux mille vingt-quatre

Et le Onze (11) Décembre à 14 heures 08 minutes

A la requête de la **NSIA BANQUE BENIN, Société Anonyme**, avec conseil d'administration au capital social de Trente-cinq milliards trois cent cinquante-un millions six cent quarante mille francs (35 351 640 000) CFA, ayant son siège social à Cotonou Rue 308, Avenue Révérend Père Colineau, domiciliée en sa succursale du TOGO à Lomé (TOGO), 3519, Boulevard du 13 Janvier, BP: 3925 Doulassamé, Lomé-Togo, Tél : 22 53 10 01 / 22 53 02 03, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2007E1661, représentée par son Directeur de succursale, Madame Odile MEDEGAN AFFOYON, demeurant à Lomé et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque.

Assistée de Maître Yao San-Sogno ASSIOBO, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Agoè-Kidjan, non loin de l'EPP Kidjan, Rue en face de l'Agence NSIA Agoè, 03BP-30608 Lomé 03, Tél : 22 25 55 93/ 90 14 49 23, Lomé-TOGO.

J'ai **il, Me GULO Agbénou GLO**
 HUISSIER DE JUSTICE PRES LA COUR
 D'APPEL ET DU TRIBUNAL DE GRANDE
 INSTANCE DE LOMÉ, Y JEMEFAN
 AU N° RUE 72 ABY ADOYE NOU
 EN DE L'HOTEL TOOMAN
 BOUSSIE

Donné assignation à Monsieur **KOUASSI Mathurin**, Employé de société, de nationalité Ivoirienne, demeurant à Lomé au quartier Hédzmawoe, Tél : 99 99 00 10 où étant et parlant à : *son domicile étant inconnu et son numéro de téléphone toujours inaccés, toutes les démarches pour le retrouver sont infructueuses, alors j'ai procédé par affichage à la porte principale du Tribunal de Grande Instance de Lomé conformément aux dispositions de l'article 58 du code de procédure civile*

D'avoir à comparaître le **Mardi 31 décembre 2024 à huit (08) heures du matin** jours et heures suivants, s'il y a lieu à l'audience et par devant le tribunal de grande instance de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière civile.

POUR

Attendu que le requis a sollicité et obtenu auprès de l'exposante, suivant convention de prêt en date du 21 juillet 2015, un crédit à moyen terme d'un montant de trente millions (30.000.000) de francs CFA remboursable sur une période de sept (07 ans) à compter de la date de mise en place.

(Pièces N°1 : Convention de prêt en date du 14 octobre 2014)

Attendu qu'à l'échéance convenue, le requis n'a pas honoré son engagement de remboursement et ce jusqu'à ce jour, restant ainsi devoir à l'exposante au titre de la facilité ci-dessus mentionnée, la somme de neuf millions neuf cent deux mille cinq cent soixante sept francs (9 902 567) CFA en principal et intérêts échus.

Attendu que toutes les démarches entreprises en vue d'amener le requis à régulariser sa situation dans les livres de l'exposante sont restées vaines.

Attendu que ce comportement du requis qui a consisté à ne pas respecter volontairement ses obligations contractuelles à l'égard de l'exposante et à rompre tout contact avec elle témoigne de sa mauvaise foi, laquelle mérite d'être sanctionnée par sa condamnation à des dommages-intérêts.

Attendu que dans ces conditions, l'exposante n'a d'autre choix que de l'attraire par devant le tribunal de céans aux fins de s'entendre le condamner à lui payer la somme de neuf millions neuf cent deux mille cinq cent soixante sept francs (9 902 567) CFA en principal et intérêts échus FCFA qu'il reste lui devoir à ce jour et celle de cinq millions (5.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts.

PAR CES MOTIFS

Voir venir le requis s'entendre:

- Condamner à payer à l'exposante la somme de neuf millions neuf cent deux mille cinq cent soixante-sept francs (9. 902. 567) CFA en principal et intérêts échus.
- Condamner également à lui payer la somme de cinq millions (5.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts en raison de sa mauvaise foi.
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution.
- Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Yao San-sogno ASSIOBO, Avocat aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Afin qu'il n'en ignore

Je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies des pièces sus-visées et du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA

L'HUISSIER

Attendu qu'à l'échéance convenue le requis n'a pas honoré son engagement de remboursement et ce jusqu'à ce jour, restant ainsi devoir à l'exposante au titre de la facilité ci-dessus mentionnée, la somme de vingt un millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante francs (21.794.050) CFA en principal et intérêts échus.

Attendu que toutes les démarches entreprises en vue d'amener le requis à régulariser sa situation dans les livres de l'exposante sont restées vaines.

Attendu que ce comportement du requis qui a consisté à ne pas respecter volontairement ses obligations contractuelles à l'égard de l'exposante et à rompre tout contact avec elle témoigne de sa mauvaise foi, laquelle mérite d'être sanctionnée par sa condamnation à des dommages-intérêts.

Attendu que dans ces conditions, l'exposante n'a d'autre choix que de l'attraire par devant le tribunal de céans aux fins de s'entendre le condamner à lui payer la somme de vingt un millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante francs (21. 794. 050) CFA en principal et intérêts échus qu'il reste lui devoir à ce jour et celle de dix millions (10.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts.

PAR CES MOTIFS

Voir venir le requis s'entendre :

- Condamner à payer à l'exposante la somme de vingt un millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante francs (21. 794.050) CFA en principal et intérêts échus.
- Condamner également à lui payer la somme de dix millions (10.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts en raison de sa mauvaise foi.
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution.
- Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Yao San-sogno ASSIOBO, Avocat aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Afin qu'il n'en ignore

Je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies des pièces sus-visées et du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA

L'HUISSIER

1^{er} ORIGINAL

ASSIGNATION

En deux mille vingt-quatre

Et le Onze (11) Décembre à 14 heures 49 minutes

A la requête de la **NSIA BANQUE BENIN, Société Anonyme**, avec conseil d'administration au capital social de Trente-cinq milliards trois cent cinquante-un millions six cent quarante mille francs (35 351 640 000) CFA, ayant son siège social à Cotonou Rue 308, Avenue Révérend Père Colneau, domiciliée en sa succursale du TOGO à Lomé (TOGO), 3519, Boulevard du 13 Janvier, BP: 3925 Doulassamé, Lomé-Togo, Tél : 22 53 10 01 / 22 53 02 03, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2007E1661, représentée par son Directeur de succursale, Madame Odile MEDEGAN AFFOYON, demeurant à Lomé et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque.

Assistée de Maître Yao San-Sogno ASSIOBO, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Agoè-Kidjan, non loin de l'EPF Kidjan, Rue en face de l'Agence NSIA Agoè, 03BP 30608 Lomé 03, Tél : 22 25 55 93/ 90 14 49 23, Lomé-TOGO.

J'ai **Me GULO** *(Signature)*
 HUISSIER DE JUSTICE PRES LA COUR
 D'APPEL ET DU TRIBUNAL DE GRANDE
 INSTANCE DE LOMÉ
 ALI *RUE 72 AÏN ABOVÉ N°01
 2^{ème} DE 1^{ère} ÉTAGE TOGOMATIN
 01 92 55 55

Donné assignation à Monsieur NGONGO LOPEPO GABY, Directeur du Système d'information à MOOV, de nationalité Congolaise, demeurant à Lomé-TOGO, Cité Millenium, BP 14511 Lomé-Togo, Tél : 99 99 00 41/ 22 20 01 01 où étant et parlant *à son domicile étant inconnu et ses numéros de téléphone inaccessibles, toutes les démarches pour le retrouver sont infructueuses, alors j'ai procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé (article 58) du Code de Procédure civile*

D'avoir à comparaître le **Mardi 31 décembre 2024** à huit (08) heures du matin jours et heures suivants, s'il y a lieu à l'audience et par devant le tribunal de grande instance de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière civile

POUR

Attendu que le requis a sollicité et obtenu auprès de l'exposante, suivant convention de prêt en date du 14 octobre 2014, un crédit à moyen terme d'un montant de vingt neuf millions (29.000.000) de francs CFA remboursable sur une période de cinq (05 ans) à compter de la date de mise en place.

(Pièces N°1 : Conversion de prêt en date du 14 octobre 2014)

Attendu qu'à l'échéance convenue le requis n'a pas honoré son engagement de remboursement et ce jusqu'à ce jour, restant ainsi devoir à l'exposante au titre de la facilité ci-dessus mentionnée, la somme de quatorze millions sept cent treize mille deux cent quatre-vingt huit francs (14. 713. 288) CFA en principal et intérêts échus.

Attendu que toutes les démarches entreprises en vue d'amener le requis à régulariser sa situation dans les livres de l'exposante sont restées vaines.

Attendu que ce comportement du requis qui a consisté à ne pas respecter volontairement ses obligations contractuelles à l'égard de l'exposante et à rompre tout contact avec elle témoigne de sa mauvaise foi, laquelle mérite d'être sanctionnée par sa condamnation à des dommages-intérêts

Attendu que dans ces conditions, l'exposante n'a d'autre choix que de l'attraire par devant le tribunal de céans aux fins de s'entendre le condamner à lui payer la somme de quatorze millions sept cent treize mille deux cent quatre-vingt huit francs (14 713 288) CFA en principal et intérêts échus qu'il reste lui devoir à ce jour et celle de cinq millions (5.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts.

PAR CES MOTIFS

Voir venir le requis s'entendre :

- Condamner à payer à l'exposante la somme de quatorze millions sept cent treize mille deux cent quatre-vingt-huit francs (14. 713. 288) CFA en principal et intérêts échus.
- Condamner également à lui payer la somme de cinq millions (5.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts en raison de sa mauvaise foi.
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution.
- Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Yao San-sogno ASSIOBO, Avocat aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Afin qu'il n'en ignore

Je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies des pièces sus-visées et du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA

L'HUISSIER
(Signature)
 HUISSIER DE JUSTICE
 AGÈS DE JUSTICE

1^{er} ORIGINAL

ASSIGNATION

En deux mille vingt-quatre

Et le Onze (11) Décembre à 13 heures 56 minutes

A la requête de la **NSIA BANQUE BENIN, Société Anonyme**, avec conseil d'administration au capital social de Trente-cinq milliards trois cent cinquante-un millions six cent quarante mille francs (35 351 640 000) CFA, ayant son siège social à Cotonou Rue 308, Avenue Révérend Père Colneau, domiciliée en sa succursale du TOGO à Lomé (TOGO), 3519, Boulevard du 13 Janvier, BP: 3925 Doulassamé, Lomé-Togo, Tél : 22 53 10 01 / 22 53 02 03, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2007E1661, représentée par son Directeur de succursale, Madame Odile MEDEGAN AFFOYON, demeurant à Lomé et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque.

Assistée de Maître Yao San-Sogno ASSIOBO, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Agoè-Kidjan, non loin de l'EPF Kidjan, Rue en face de l'Agence NSIA Agoè, 03BP 30608 Lomé 03, Tél : 22 25 55 93/ 90 14 49 23, Lomé-TOGO.

J'ai **Me GULO** *(Signature)*
 HUISSIER DE JUSTICE PRES LA COUR
 D'APPEL ET DU TRIBUNAL DE GRANDE
 INSTANCE DE LOMÉ
 ALI *RUE 72 AÏN ABOVÉ N°01
 2^{ème} DE 1^{ère} ÉTAGE TOGOMATIN
 01 92 55 55

Donné assignation à Madame FALL Yassine, Hôtesse à ASKY AIRLINES, de nationalité Sénégalaise, demeurant et domiciliée à Lomé-TOGO, quartier Hédranawoe, BP : 2988 Lomé-Togo, Tel : 92 60 80 95/ 22 23 03 42 où étant et parlant à : *son domicile étant inconnu et ses numéros de téléphone toujours inaccessibles, toutes les démarches pour la retrouver sont infructueuses, alors j'ai procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé conformément aux dispositions de l'article 58 du code de procédure civile*

D'avoir à comparaître le **Mardi 31 décembre 2024** à huit (08) heures du matin jours et heures suivants, s'il y a lieu à l'audience et par devant le tribunal de grande instance de Lomé, séant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière civile.

POUR

Attendu que la requise a sollicité et obtenu de l'exposante, suivant convention de prêt en date du 25 novembre 2013, un crédit à moyen terme d'un montant de dix-huit millions cinq cent mille francs (18.500.000) CFA remboursable sur une période de cinq (05) ans à compter de la date de mise en place.

(Pièces N°1 : Convention de prêt en date du 25 novembre 2013)

Attendu qu'à l'échéance convenue, la requise n'a pas honoré son engagement de remboursement et ce jusqu'à ce jour, restant ainsi devoir à l'exposante au titre de la facilité ci-dessus mentionnée, la somme de neuf millions six cent soixante un mille quatre cent cinquante-neuf francs (9 661 459) CFA en principal et intérêts échus.

Attendu que toutes les démarches entreprises en vue d'amener la requise à régulariser sa situation dans les livres de l'exposante sont restées vaines.

Attendu que ce comportement de la requise qui a consisté à ne pas respecter volontairement ses obligations contractuelles à l'égard de l'exposante et à rompre tout contact avec elle témoigne de sa mauvaise foi, laquelle mérite d'être sanctionnée par sa condamnation à des dommages-intérêts

Attendu que dans ces conditions, l'exposante n'a d'autre choix que d'attraire la requise par devant le Tribunal de céans aux fins de s'entendre la condamner à lui payer la somme de neuf millions six cent soixante un mille quatre cent cinquante-neuf francs (9. 661. 459) CFA en principal et intérêts échus qu'elle reste lui devoir à ce jour et celle de cinq millions (5.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts.

PAR CES MOTIFS

Voir venir la requise s'entendre:

- Condamner à payer à l'exposante la somme de neuf millions six cent soixante un mille quatre cent cinquante-neuf francs (9 661 459) CFA en principal et intérêts échus.
- Condamner également à lui payer la somme de cinq millions (5.000.000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts en raison de sa mauvaise foi.
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution.
- Condamner la requise aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Yao San-sogno ASSIOBO, Avocat aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Afin qu'elle n'en ignore

Je lui ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies des pièces sus-visées et du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA

L'HUISSIER
(Signature)
 HUISSIER DE JUSTICE
 AGÈS DE JUSTICE

AVIS DE DECES



KOROLAKINA Awolom Marie-Yolande
dite « **Matiyanyou** »
Endormie dans le Seigneur à son domicile
à Lomé,
le lundi 09 décembre 2024 à l'âge de 90 ans.

REMERCIEMENTS & ANNONCES

Le chef du canton de Kouméa
Le chef du village de Laouda
Le chef du quartier de Piyaloudè
RP. François TIOU, curé de la paroisse Saint Augustin de Solla
La famille KOROLAKINA à Kouméa-Laouda, Lomé et à l'Etranger
La famille EGBEZA à Kouméa-Laouda, Lomé et en Allemagne
La famille DOGO à Kouméa-Laouda à Sokodé et à Lomé
La famille AWISSOBA à Kouméa-Laouda et à Lomé
La famille KPEREQU à Kouméa-Laouda
La famille PILOOU à Kouméa-Laouda
M. KOROLAKINA Tatchankalikhè, doyen de la famille KOROLAKINA, cultivateur à Kouméa-Laouda, ses sœurs, frères, enfants et petits enfants
M. DOGO Kom, retraité, son épouse, sœurs, frères et leurs enfants à Sokodé
M. KODOLAKINA Alissa Jérôme, retraité, son épouse, leurs enfants et petits-enfants à Lomé
M. LISSA Tchaa, cultivateur à Tchamba, ses épouses et leurs enfants
M. EGBEZA Mékémassim, cultivateur à Tabindè, ses épouses et leurs enfants
M. HAÏGA Wiyao, Marin à la retraite, ses épouses et leurs enfants à Lomé
Mme TALAKI RIEGA Jeanne et sa famille en Allemagne
Sr. Justine KOROLAKINA, membre de l'Institut Féminin « ABBAYE DE L'ASSEMBLION DE DANYI-DZOGBEGAN »
L'Amicale de SALAKOU à Lomé (AMISAL)
L'Amicale des Ressortissants de Laouda à Lomé
Le Groupe d'Action pour le Développement de Laouda (GADL)

Les enfants de la défunte :

HAÏGA Akoua, ménagère à Kara, son mari et leurs enfants
HAÏGA Anan-Egnintou, ménagère à Sokodé et ses enfants
HAÏGA Odette, ménagère à Kpèlè, son mari, et leurs enfants
EGBEZA Prosper, Electricien-Bâtiment, son épouse et leurs enfants à Kouméa-Laouda
EGBEZA Hodabalo, Auditeur de Justice en formation au Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ), son épouse et leur enfant à Lomé
Les familles : EGBEZA, KOROLAKINA, DOGO, PILOOU, LISSA, AMONA, AHODOU, ATAWASSI, POUHEWA, ALOULA, KALIMAO,
HAÏGA, DJAMA, BOUWASSI, HEMOU, KAWELE, PESSEI, BANABESSE, KETEKPENNA, SIMIYE, GNONFALI, KALEKI, HASSOU, AKOU, KETEKETI, KOMBATE BAKONDE, KATAWI, GNAMKE, AMO, PAMAZE, GNANLABA, LABIKE, PAPALI, PASSIKE et PAPOUTI

Les familles parentes, alliées et amies
Profondément touchées des nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée :

KOROLAKINA Awolom Marie-Yolande
dite « **Matiyanyou** »
Endormie dans le Seigneur à son domicile à Lomé,
le lundi 09 décembre 2024 à l'âge de 90 ans.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques funéraires qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

PROGRAMME

Vendredi 31 Janvier 2025 à 14h 00 : Levée du corps à la morgue de Notsè et départ pour Kouméa Laouda
18h 30 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte, maison EGBEZA, sise à Kouméa-Laouda.
Samedi 1er février 2025 à 05 h 00 - 07 h 30 : Exposition du corps
08 h 00 : Messe d'enterrement à l'église catholique de Laouda suivie de l'inhumation au cimetière catholique
11 h 00 : Salutations d'usage à la maison mortuaire, maison EGBEZA, sise à Kouméa-Laouda
14 h 00 : Danse traditionnelle « Soo »
Dimanche 2 février 2025 07 h 30 : Messe d'action de grâces pour le repos de l'âme de la défunte en la même église

5ème édition du séminaire des serviteurs de Dieu à Kpové-Zion

L'Évangéliste Noumonvi toujours déterminé et engagé à sauver les âmes

La 5ème édition du séminaire des serviteurs de Dieu s'est tenue du 22 au 24 janvier 2025 au camp de prière « Jésus est la Solution » à Kpové-Zion (15 km à l'est de Notsè). Cette rencontre spirituelle a réuni plus de 5000 pasteurs et leurs épouses venus de plusieurs pays du monde afin de prier pour la réussite de leurs ministères.

Le camp de prière « Jésus est la solution » était archicomble ces 22, 23 et 24 janvier. En cause, plus de 5000 pasteurs et leurs épouses venus de près d'une vingtaine de pays dont notamment, la France, la Belgique, l'Italie, le Canada, les Etats-Unis, le Brésil, Haïti, la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire, le Zimbabwe, le Malawi, le Rwanda, le Ghana, le Bénin, et bien d'autres pays bien d'autres pays étaient au Togo pour des intentions bien particulières, confier le bon déroulement de leurs ministères à Dieu à travers un séminaire.

Placé sous le thème : « les serviteurs de Dieu et leurs difficultés », ce séminaire avait pour objectif de rassembler les pasteurs du monde entier et leurs épouses afin de leur donner les armes nécessaires à travers la prière pour faire face efficacement aux difficultés rencontrées dans leurs ministères.

Cette rencontre spirituelle est une initiative de 63 pasteurs togolais, lesquels ont décidé de se rassembler avec leurs coreligionnaires des autres pays d'Afrique et au-delà afin

de prier et implorer Dieu pour des solutions aux difficultés rencontrées dans leurs missions pastorales. Ce camp qui accueille en début de chaque année cette rencontre hautement spirituelle a été mis à la disposition des pasteurs par l'Évangéliste Paul Dodji Noumonvi, par ailleurs parrain du séminaire. Le Choix de ce camp de prière par les 63 pasteurs n'est pas anodin, il est un lieu où le Saint-Esprit se manifeste puissamment à travers des prières et qui draine des milliers de fidèles à la recherche de solution à travers Jésus.

Évangéliser et sauver les âmes

L'apothéose de ces trois jours de rencontres des pasteurs et de leurs épouses a été marquée par des témoignages dont l'objectif est d'exhorter les pasteurs à demeurer fermes dans leur engagement à servir Dieu. Que ce soit le Dr Toussaint pasteur haïtien qui exerce son ministère en France, le Dr Jacques Malouna pasteur venu du Canada, le Bishop Alfred Batabazi du Rwanda, le pasteur Parrinello Fédéric de la Belgique et Mme pasteur Abitor Makafui du Togo, les témoignages se recourent. Ils ont donc invité leurs pairs des pays du monde entier à garder les préceptes du seigneur Jésus Christ, à se détourner du mal en menant une vie de sanctification. Le

Dr Alfred du Rwanda a rendu grâce pour l'immense travail de Dieu à travers son serviteur, l'Évangéliste Paul Dodji Noumonvi dans tout le monde entier et particulièrement au camp de prière « Jésus est la Solution ». Mme Pasteur Abitor a pour sa part, exhorté tous les Hommes de Dieu à rester déterminés et engagés dans l'œuvre de Dieu. « Malheur à l'Homme de Dieu qui fait l'œuvre du seigneur avec négligence » ; « il faut évangéliser et sauver les âmes maintenant », a-t-elle martelé.

Dans son message à l'endroit de ses pairs, l'Évangéliste Noumonvi a remercié Dieu pour la vie de ses serviteurs (pasteurs) de part le monde et particulièrement pour ceux qui ont fait le déplacement de Kpové-Zion pour assister à la 5ème édition du séminaire.

« Que l'œuvre du seigneur soit votre objectif »

Après avoir fait la genèse de son camp de prière, il a exhorté ses coreligionnaires au sens de « sacrifice » dans l'œuvre de Dieu qui est selon lui, « un sacerdoce » et un don de soi. Il a ensuite appelé ses collègues à plus d'engagement pour impacter positivement le monde entier. Il a tiré son message du livre de Jonas chapitre 1, verset 9. Jonas, explique-t-il, est un serviteur de Dieu qui a raté sa carrière à travers le mensonge et l'esprit de désobéissance au Créateur, une attitude qu'il



L'Évangéliste Noumonvi

ne convient pas de reproduire. C'est pourquoi, il a exhorté ses pairs à bannir tout ce qui peut entraver l'œuvre de Dieu sur terre. Il a aussi demandé aux pasteurs à faire un don de soi dans leurs ministères, ce qui passe par une renonciation de leur propre volonté pour se consacrer à celle du Seigneur.

« Par sa désobéissance, Jonas n'a pas terminé sa carrière, mais nous (ndlr, les pasteurs présents) nous finirons notre carrière », a-t-il conclu avant de convier toute l'assistance à des prières intenses. Dans l'après-midi du vendredi 24 janvier, l'assemblée des serviteurs des Dieu, dans une même communion de foi, ont prié chacun pour la paix, la protection des dirigeants et des populations de leurs pays

respectifs.

Ce séminaire des serviteurs de Dieu a laissé place à un autre, celui des cadres, hommes et femmes d'affaires chrétiens du Togo. Il a pour but de confier leurs activités et leurs familles entre les mains de Dieu en ce début d'année.

Il faut le rappeler, Paul Dodji Noumonvi est un télé évangéliste, fondateur du Camp de prière « Jésus est la Solution » et de l'Église du même nom au Togo et au Bénin. Le camp de prière accueille plus de 10 000 participants venant des pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Notons que des milliers d'âmes sont sauvées pendant chaque programme de réveil spirituel.

ORIGINAL

ASSIGNATION EN ATTRIBUTION JUDICIAIRE

L'an deux mil Vingt-cinq (2025)
Et le Vingt-quatre (24) Janvier à 11 heures 15 minutes

A la requête de la société **IB bank TOGO, Société Anonyme** au capital de Vingt-sept Millions (27.000.000.000) de francs CFA, BP : 363 Lomé-TOGO, Tél : 22 23 55 00, ayant son siège social à Lomé-TOGO, 169, Boulevard du 13 Janvier, immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 1974 B 0521 - CIB : T0024K, SWIFT : BTCITGTG, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de Maître **KATAKITI Afoh Gado**, Avocat au Barreau du Togo, quartier ATIKOUME (FUCEC - ATIKOUME, en allant vers le Campus, Rue BADJENOPE 3^{ème} Rue à droite, à 200m) ; 05-BP : 840 Lomé-Togo Tél. : (00228) 22-22-13-73 / E-mail : cabinetkatakiti@gmail.com ;

En vertu de l'ordonnance n°014/2025 en date du 22 janvier 2025 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé

J'ai,

M. Ramy Yawo N. EKLOU
Huissier de Justice près le Tribunal de Commerce de Lomé, 02 BP 81452 Tél: 22 26 67 89 - demeurant, aboudigné

Donné assignation à :

- la société **GROUPE ECOSAB SA**, au capital de vingt-cinq millions (25.000.000) francs CFA ayant son siège à Lomé, Avedji Limousine près de l'ANSAT, 01 BP : 4198, Tél : 22 25 85 45/ 90 05 88 14, immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 2015 B 1145 prise en la personne de son Directeur Général, sieur SALAOU Abdoulay Akandj, demeurant et domicilié audit siège, où étant et parlant à : *N'ayant pas retrouvé la société à l'adresse indiquée et on exécution de l'ordonnance N°014/2025 du 24/01/2025 désignant le journal TOGO-MATIN aux fins de recevoir toutes publications des actes et interventions dans le cadre de la procédure d'attribution judiciaire.*
- Sieur **BAKARY Mohamed Moujahid**, Directeur de société, Caution hypothécaire, Tél : 90 04 13 72, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *N'ayant pas retrouvé le requis à l'adresse indiquée et on exécution de l'ordonnance N°014/2025 du 24/01/2025 désignant le journal TOGO-MATIN aux fins de recevoir toutes publications des actes et interventions dans le cadre de la procédure d'attribution judiciaire.*

D'avoir à comparaître le **JEUDI 06 FEVRIER 2025 à 11 HEURES PRECISES**, à l'audience et par devant le Tribunal de Commerce de Lomé, statuant en matière commerciale, au palais de justice de ladite ville ;

le lot n°1100, au Sud-Est par le lot n°1094 et au Sud-Ouest par les lots n°s 1097 et 1096, objet du titre foncier n°65 516 RT Vol 455 F°21, lui appartenant ;

- Voir, conformément aux dispositions de l'article 198 alinéa 1^{er} de l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés (AUS), attribuer judiciairement ledit immeuble à la requérante en paiement de sa créance ;
- Voir, en Avant-Dire-Droit, désigner tel expert immobilier qu'il plaira au Tribunal de céans en vue de procéder à l'évaluation dudit immeuble et d'en déterminer le prix à dire d'expert ;
- Voir ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir sur minute avant enregistrement, nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Voir condamner les requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Afoh Gado KATAKITI, Avocat à la Cour, aux offres de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ILS N'EN IGNORENT**

Je leur ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé à chacun copie du présent exploit ainsi que les pièces susvisées dont le coût est de 60 000 F CFA.

L'HUISSIER

POUR

Attendu que la requérante et la société GROUPE ECOSAB SA prise en la personne de son Directeur Général sont en relation de compte de courant, suivant convention en date du 19 mai 2021 (pièce n°1) ;

Attendu que dans le cadre de ses relations, la société GROUPE ECOSAB SA a sollicité et obtenu de la requérante divers concours financiers à savoir :

- une ligne d'avances sur marchés de 150.000.000 FCFA
- une ligne d'avance sur créances nées et constatées de 150.000.000 FCFA
- une ligne de caution sur marchés de 300.000.000 FCFA ;

Attendu qu'en garantie et sûreté de ces concours financiers, sieur BAKARY Mohamed Moujahid a affecté en hypothèque un immeuble urbain bâti sis à Lomé Aflao-Totsi, d'une contenance de 09a 51ca, limité au Nord-Est par une rue non dénommée de 14 mètres, au Nord-Ouest par le lot n°1100, au Sud-Est par le lot n°1094 et au Sud-Ouest par les lots n°s 1097 et 1096, objet du titre foncier n°65 516 RT Vol 455 F°21, lui appartenant (pièce n°2) ;

Attendu que ladite hypothèque a fait l'objet d'inscription au profit de la requérante ainsi que l'atteste le certificat d'inscription en date du 11 octobre 2022 (pièce n°3) ;

Attendu que la créance de la requérante à l'égard de la société GROUPE ECOSAB SA s'élève à la somme en principal d'un milliard cent vingt un millions neuf cent quarante neuf sept cent quarante huit (1.121.949.748) francs CFA (pièce n°4) ;

Attendu que toutes les tentatives amiables entreprises par la requérante aux fins de recouvrer ladite créance se sont révélées infructueuses ;

Attendu qu'aux termes de l'article 198 alinéa 1^{er} de l'Acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés (AUS) :

« A moins qu'il ne poursuive la vente du bien hypothéqué selon les modalités prévues par les règles de la saisie immobilière, auxquelles la convention d'hypothèque ne peut déroger, le créancier hypothécaire impayé peut demander en justice que l'immeuble lui demeure en paiement »

Attendu qu'ainsi, conformément aux dispositions de l'article précité, la requérante sollicite du Tribunal de céans l'attribution judiciaire de l'immeuble objet du titre foncier n°65 516 RT Vol 455 F°21 en paiement de sa créance, et qu'en Avant-Dire-Droit, pour une meilleure appréciation de la valeur vénale dudit immeuble, de voir désigner tel expert immobilier qu'il plaira au Tribunal afin de procéder à son évaluation et d'en déterminer le prix-à-dire d'expert ;

PAR CES MOTIFS

Et ceux à déduire en temps opportun, il échet :

- Voir dire et juger que la société IB bank TOGO SA représentée par son Directeur Général est créancière de la société GROUPE ECOSAB SA prise en la personne de son représentant légal de la somme en principal d'un milliard cent vingt un millions neuf cent quarante neuf sept cent quarante huit (1.121.949.748) francs CFA ;
- Voir dire et juger que sieur BAKARY Mohamed Moujahid a donné en garantie du paiement de cette créance un immeuble urbain bâti sis à Lomé Aflao-Totsi, d'une contenance de 09a 51ca, limité au Nord-Est par une rue non dénommée de 14 mètres, au Nord-Ouest par

De la savane à la fête du Printemps : Le dialogue des cultures



Song Jianing

Lorsque les premiers rayons du soleil illuminent les vastes plaines du Maasai Mara, le spectacle majestueux des gnous et des zèbres traversant la savane ne manque pas d'inspirer un sentiment de profond respect. Ce phénomène, connu sous le nom de la Grande Migration, est l'un des trésors naturels les plus spectaculaires du Kenya, et fait l'objet d'une curiosité universelle. L'année dernière, China Media Group (CMG, Groupe des Médias de Chine) Africa a diffusé cet événement unique en direct, captivant un public mondial et enregistrant plus de 58 millions de vues. Sur les réseaux sociaux chinois, le programme a eu un succès énorme et suscité d'innombrables commentaires. Il s'est ainsi créé un lien nouveau et chaleureux entre les internautes émerveillés et ce continent lointain. En tant que chef du bureau de CMG Africa, mon lien avec le continent africain, qui s'étend sur plus de dix années, m'a conduit dans un voyage d'exploration des interactions culturelles. CMG Africa s'engage à relater au monde les histoires et les anecdotes qui unissent l'Afrique et la Chine. La diffusion en direct de la Grande Migration ne fut pas seulement un événement

médiatique : ce fut aussi l'occasion d'entamer un dialogue entre civilisations. Tout comme la migration symbolise le cycle de la vie, les échanges culturels croissants entre la Chine et l'Afrique continuent de renforcer les liens entre ces deux mondes qui ont en commun une longue histoire et une diversité exceptionnelles.

Ces dernières années, des initiatives telles que l'établissement des Instituts Confucius, qui font connaître les traditions chinoises aux étudiants africains, le projet « Twinkle Star » de CMG, qui organise des projections de dessins animés et des concours de dessin pour les enfants, ou encore la campagne « Speaking for Nature », qui met en lumière nos responsabilités environnementales communes, ont permis aux échanges sino-africains de prospérer dans les domaines de l'éducation, de la créativité et des défis globaux partagés. En 2023, le Forum de Coopération des Médias CMG a renforcé ces liens en offrant une plateforme de dialogue et de collaboration aux professionnels des médias de Chine et des pays africains. Ces initiatives, tels des ponts culturels, ont créé des liens durables qui touchent la vie des

peuples.

Les relations d'amitié entre la Chine et l'Afrique ont toujours été fondées sur le respect mutuel et la compréhension réciproque. Lors du Sommet de Pékin 2024 du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), l'« Action de partenariat pour les échanges humains et culturels » a été désignée comme l'une des « dix Actions de partenariats sur la modernisation ». Cette initiative illustre le pouvoir des échanges culturels – bien plus qu'un simple hommage aux traditions des uns et des autres, elle agit comme un pont qui rapproche les cœurs, renforce l'amitié et nourrit une vision commune de l'avenir.

Un nombre croissant de Chinois découvre l'Afrique comme un terre d'histoires préservées grâce à son riche patrimoine culturel immatériel. La musique Mbira du Zimbabwe et Sansi du Malawi, vénérée comme la « voix des ancêtres », maintient les liens spirituels des populations locales par des cérémonies et des récits traditionnels.

La mélodie de la musique des chasseurs du Mali préserve la sagesse communautaire en matière d'histoire et de nature. La danse des masques Zaouli de Côte d'Ivoire illustre l'identité culturelle et l'harmonie sociale à travers des mouvements complexes et une symbolique artistique. Le Fichée-Chambalaalla, un festival du Nouvel An célébré par le peuple Sidama en Éthiopie, incarne l'espoir et les retrouvailles à travers des repas partagés et des rituels animés. Ces traditions transcendent leur statut de patrimoine culturel pour devenir un rappel du désir universel de l'humanité de célébrer, de se relier et d'appartenir à quelque chose de plus grand que soi.

De même, les traditions culturelles chinoises, bien que très anciennes, n'ont rien perdu de leur vitalité. Parmi elles, la Fête du Printemps, également appelée « Nouvel An

chinois », occupe une place particulière. Symbole précieux de réunion familiale, d'harmonie et de renouveau, elle marque un moment privilégié où les membres de chaque foyer se retrouvent dans la joie. Pendant cette période, les maisons résonnent de rires, les lanternes illuminent les rues, et une effervescence festive envahit chaque recoin de la ville. Chaque détail de la fête – qu'il s'agisse de partager un dîner en famille, d'afficher des couplets de vœux ou d'allumer des feux d'artifice – incarne les meilleurs souhaits pour l'année à venir. Selon le calendrier lunaire traditionnel chinois, la Fête du Printemps de cette année est fixée au 29 janvier 2025. En décembre 2024, « La Fête du Printemps, pratiques sociales du peuple chinois pour célébrer le Nouvel An traditionnel » a été officiellement inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, renforçant ainsi l'importance de cette fête pour les cultures du monde entier.

Malgré leurs formes diverses, qu'il s'agisse des célébrations africaines ou du Nouvel An chinois, toutes reflètent la force de la culture, une force capable de transcender le temps et l'espace pour unir les cœurs et tisser des liens émotionnels et spirituels.

La veille du Nouvel An chinois représente le point culminant des festivités de la Fête du Printemps. Ce soir-là, les familles se réunissent autour du traditionnel dîner de réveillon, un moment de partage marqué par une coutume désormais incontournable : regarder le Gala de la Fête du Printemps annuel organisé par CMG. Depuis sa première diffusion en 1983, ce programme s'est imposé comme un rendez-vous irremplaçable pour les 1,4 milliard de Chinois à travers le monde. Certifié par le Guinness World Records comme l'émission télévisée la plus suivie à l'échelle mondiale, le gala propose un éventail riche

et varié de spectacles – chansons, danses, arts martiaux traditionnels et sketches comiques – qui accompagnent les téléspectateurs jusqu'à minuit pour accueillir l'arrivée de la nouvelle année.

Comme le dit un proverbe chinois : « Ce qui est propre à une nation est également précieux pour le reste du monde. »

Ces dernières années, les diffusions en direct du gala de la Fête du Printemps de CMG se sont mondialisées et ont atteint des spectateurs dans de nombreuses régions, y compris en Afrique. Cette année, CMG diffuse le gala sur des écrans extérieurs dans 19 villes de 17 pays africains, et nous présenterons les célébrations du Nouvel An chinois aux spectateurs africains à travers des plateformes en ligne et hors ligne. Nous espérons sincèrement que le public africain pourra se joindre à nous pour découvrir la joie et la richesse de la Fête du Printemps. Qu'il s'agisse de performances éblouissantes, de traditions festives ou de vœux sincères pour la nouvelle année, nous croyons que l'esprit de la Fête du Printemps – incarnant la réunion, le renouveau et les liens familiaux – résonnera profondément auprès des spectateurs africains. Par le biais du gala, nous visons à créer une expérience culturelle unique, renforçant la compréhension et les liens émotionnels entre la Chine et l'Afrique.

Alors que l'Année du Serpent approche, je tiens à vous adresser, à vous et à vos proches, mes vœux les plus sincères de bonheur, de prospérité et de santé. Que les peuples de Chine et d'Afrique continuent, dans cette nouvelle année, à avancer main dans la main vers des demains plus radieux, écrivant ensemble un nouveau chapitre d'amitié dans un avenir partagé.

Par Song Jianing, Chef de bureau, China Media Group Africa

Jeu « Proprio Confam »

Quand Yas Togo transforme les rêves de ses abonnés en réalité

Imaginez que vous gagnez une voiture flambant neuve. C'est exactement ce qui est arrivé à Koffi Akalo, l'heureux lauréat du gros lot du jeu "Proprio Confam" organisé par Yas Togo. Ce vendredi 24 janvier, à l'agence Yas Togo à Agoè-Nyivé TV2, il a reçu les clés de sa KIA CARENS d'une valeur de 12 millions FCFA.

son enthousiasme : « Toutes mes transactions se font par téléphone surtout par Mix by Yas, mes achats de carburant, le paiement de mes factures, même le retrait d'argent sur mon compte en microfinance, je

grand gagnant de la voiture, il peine encore à y croire : « C'est un sentiment de joie car je ne m'attendais pas à gagner ce prix de Proprio Confam. Et voilà, je me vois avec cette grande voiture, c'est la joie ». Il assure que le jeu est "fiable" et invite tous les sceptiques à tenter leur chance.

Confam reste donc la villa d'une valeur de plus de 30 millions de francs CFA, qui est également disponible pour ceux qui vont cumuler au-delà de 5000 points ».

« Je viens de gagner un iPhone 16 Pro et je suis tellement émue. Cela m'a fait beaucoup plaisir d'être parmi les heureux gagnants. Je fais toutes mes transactions par Mix by Yas ».

Une seconde voiture est



Gagnant du jeu Proprio Confam au milieu en habit blanc

Ils étaient 5 lauréats à être primés lors de cette cérémonie riche en émotions. L'un des gagnants, repartant avec une moto, n'a pas caché

fais quasiment tout via mon mobile money. Cette moto, vraiment c'est la joie totale dans mon cœur. Pour moi Yas est le leader ».

Quant à Koffi Akalo, le

Un jeu accessible à tous

Le principe du jeu est simple : en achetant des forfaits internet ou Yas à partir de 300 FCFA, ou en effectuant des transactions via Mix by Yas, les participants cumulent des points. Avec 300 points, ils deviennent éligibles aux lots intermédiaires (téléphones, pagnes, motos) et avec 500 points, ils peuvent espérer remporter la voiture mensuelle. Mais ce n'est pas tout ! Comme le rappelle le responsable Média de Yas Togo, Dela Djaou : « Le plus grand lot de ce jeu Proprio



déjà en jeu, prête à être remportée. La stratégie de Yas Togo est donc de récompenser la fidélité de ses abonnés tout en leur offrant une expérience unique. Pour preuve, une gagnante, émue, confie :

Avec de telles perspectives, une chose est sûre : le jeu "Proprio Confam" n'a pas fini de faire des heureux. Alors, qui sera le prochain à transformer son quotidien grâce à Yas Togo ?

E. Alley

Sélections nationales

Les grands rendez-vous du football togolais en 2025

L'année 2024 du football au Togo a été marquée par l'élimination du pays sur plusieurs tableaux des compétitions internationales. Les catégories de sélections nationales hommes et dames sans oublier les clubs ont connu une année périlleuse. Cette nouvelle année 2025 s'annonce avec plusieurs challenges.



Les Éperviers

Entre février et juin 2025, plusieurs équipes nationales togolaises seront engagées dans des compétitions importantes.

L'équipe nationale senior féminine ouvrira le bal des compétitions en février. Elle participera au 1er tour des éliminatoires de la CAN féminine 2026, avec une double confrontation face à Djibouti entre le 19 et le 26 février. L'objectif est clair : décrocher une place pour la CAN prévue au Maroc en 2026, après avoir manqué de peu une deuxième qualification consécutive l'année dernière. En juin, les Éperviers Dames participeront à la Coupe UFOA B, une compétition régionale qui servira également de

préparation au 2e tour des éliminatoires de la CAN 2026 (prévu en octobre 2025).

Au mois de mai 2025, l'équipe nationale féminine U20 disputera le 1er tour des qualifications pour la Coupe du monde U20 féminine Pologne 2026. Une double confrontation est prévue face à la Tunisie, avec des matchs aller et retour entre le 9 et le 18 mai. En mai également, les Éperviers cadets participeront au tournoi qualificatif UFOA B pour la CAN U17 2026. Ce rendez-vous permettra aux Eperviers cadets de se mesurer à leurs homologues de la sous-région et d'espérer une qualification pour la phase finale.

Après l'élimination lors des qualifications pour la CAN TotalEnergies Maroc 2025, les Éperviers seniors se concentrent désormais sur les qualifications pour la Coupe du monde Fifa 2026. Deux rencontres sont programmées sur la période du 17 au 25 mars : le Togo reçoit la Mauritanie à domicile, et se déplace chez le Sénégal.

Avec seulement 3 points en quatre matchs, les Éperviers devront réaliser des performances solides pour relancer leur campagne et maintenir leurs espoirs de qualification.

Attipoe Edem Kodjo

Centre technique national de football

La Côte d'Ivoire construit un centre à l'image de Clairefontaine

En mars 2026, la Fédération ivoirienne de football (FIF) disposera d'un Centre technique national de football (CTNF) de la Côte d'Ivoire. La cérémonie de pose de la première pierre a eu lieu le 16 janvier 2025.

Le projet ambitieux de rénovation du centre technique de Côte d'Ivoire vise à moderniser les infrastructures et à consolider la position du pays en tant que centre de développement du football sur le continent. Les travaux qui seront réalisés sur ce site, ont été arrêtés, d'un commun accord, au sortir du séminaire relatif au Plan stratégique de développement (PSD) 2023-2026.

Les travaux à venir permettront de réaliser un ensemble d'ouvrages et d'édifices parmi lesquels, un centre médical, un bâtiment d'hébergement, un bâtiment destiné à la formation, le réfectoire, la piscine, etc. Selon les prévisions, l'achèvement des travaux est projeté pour mars 2026, soit une réalisation de 12 mois. Le coût total des travaux de modernisation est estimé à plus de 2,6 milliards de F CFA, en grande partie financé par la Fifa. Le Centre technique pourra accueillir les équipes nationales et celles des clubs dans le cadre de leur préparation aux différentes compétitions. Le premier demeure la promotion et le

renforcement des capacités du football des jeunes filles et garçons. La cérémonie de pose de la première pierre a été un acte de continuité

dans le cadre de son projet Goal, a réalisé à ce jour l'essentiel des infrastructures du centre. La cérémonie du début des travaux s'est déroulée



Pose de la première pierre

et de reprise en main d'un projet cher au Comité exécutif de la FIF. Ce moment a été une démonstration de rassemblement effectuée par le président de la FIF, Yacine Idriss Diallo. « Ma joie est d'autant plus grande que ce centre après avoir connu une période difficile ces dernières années, est appelé à renaitre très bientôt en vue de remplir pleinement la mission qui est la sienne, à savoir servir de cadre et de pôle d'excellence pour le développement du football ivoirien. A la création de ce centre, le rêve était de réaliser à terme un Clairefontaine à l'ivoirienne. C'est le lieu de saluer l'action de la Fifa qui,

en présence de hautes personnalités dont Gelson Fernandès (directeur adjoint de la division associations membres et directeur régional Afrique), Veron Mosengo-Omba (secrétaire général de la CAF), Kandia Camara (présidente du Sénat), Dr Eugène Aka Aouélé (président du Conseil économique social, environnemental et culturel), Adjé Silas Metch (ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des Sports et du Cadre de vie) ainsi que plusieurs présidents de Fédérations africaines et des acteurs du football ivoirien.

Attipoe Edem Kodjo



DISPONIBLE DANS LES BARS RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS
IMMEUBLE MARINA BAY . BOUTIQUE N5 . BOULEVARD DU MONO

INFOLINE: +228 70340292 |   MOUTAI TOGO & BÉNIN

WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM

 L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ